

Paradies gefunden ; ich kann vielmehr sagen, dass jeder Tag neues Kreuz, neue Sorgen, neue Bekümmernisse bringt, und solche, von denen ich bisher noch keine Erfahrung gehabt.»¹⁾ Que ses nouvelles fonctions lui réservent autant de peines que de satisfactions se lit encore dans une lettre adressée à son frère Joseph : « Mir geht's nach Gottes Willen gut hier. Arbeit im Ueberfluss, Kampf genug, Verdruss nicht wenig, Muth so ziemlich, und Segen unendlich mehr als ich verdiene.»²⁾ Installé grâce à une entente directe entre Rome et La Haye, jouissant de la protection de Guillaume II, il se rend compte cependant de sa situation précaire et regrette que le roi en exigeant sa reconnaissance comme vicaire apostolique se soit borné à invoquer l'accord tacitement concerté avec Capaccini sans se prononcer sur le maintien de la législation belge. Il s'en plaint à son ami, l'évêque de Liège : « Ich glaube, dass der König nur das Prinzip zugegeben : die Regierung könne keine Rechte geltend machen, die sie nur kraft eines Konkordates, welches nie ausgeführt wurde, besitzt. Das ist aber eine bloss negative Garantie ... »³⁾ Laurent sait que le gouvernement n'entend nullement se priver des avantages que lui accorde la législation napoléonienne.⁴⁾ Ce qui met le vicaire apostolique devant ses responsabilités. Tant par ses antécédents que par le sentiment aigu qu'il a de ses devoirs de pasteur il se voit engagé à contrecarrer la politique religieuse suivie jusque là. Il n'est pas loin de charger ses prédécesseurs du reproche d'inertie. « ... allerdings sind diese armen Leute (la population du pays) sehr vernachlässigt worden ; allerdings ist seit einem halben Jahrhundert der Gottesdienst ohne Würde, der Religionsunterricht ohne Saft und Kraft gehalten worden ; allerdings ist die grössere Zahl der einheimischen Geistlichkeit nur mangelhaft gebildet und unterrichtet... »

Laurent est confirmé dans ses craintes par un mot que le roi lui touche au cours d'une audience accordée à Luxembourg, au début de juin. A cette occasion il apprend que le gouvernement l'a accusé auprès du souverain d'empiéter sur les droits de l'administration civile. Tout en lui promettant son appui et en approuvant la réplique du vicaire le roi ne se résout pas à adresser un blâme au gouvernement ; pourtant Laurent l'a averti qu'il organiserait la résistance « par tous les moyens légaux ». Il s'en ouvre dans une lettre amère adressée à Joseph, le 7 juin : « ... Ich habe hier mit einer Napoleonisch-Holländischen Administration zu thun, die bei keinem höheren Gott zu

¹⁾ Lettre à M^{me} Beissel, 23 mars 1842. Arch. de Simpelveld. La destinataire de cette lettre n'est autre que celle que Laurent a connue, petite fille, à Aix-la-Chapelle, dans la maison van Houtem.

²⁾ à Joseph, 1^{er} juin 1842. *ibid.*

³⁾ Laurent à van Bommel, 19 mars 1842. Moeller, II, p. 228. Le texte de cette lettre ne se trouve pas dans les archives de Simpelveld.

⁴⁾ Prenant prétexte des art. org. le gouvernement envisage d'appliquer la procédure de l'appel comme d'abus à plusieurs ecclésiastiques luxembourgeois.